

N°989



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
des Alpes-de-Haute-Provence

- 4 DEC. 2023

ARRIVÉE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DDT des Alpes de Haute Provence
Avenue Demontzey
BP 10211
04002 Digne les Bains Cedex

SUCT
Urbanisme-Application

23 NOV. 2023

ARRIVEE

Aix-en-Provence, le 20/11/2023

Service régional de l'archéologie

N° 5123

Affaire suivie par :
Renaud CHASTAGNARET
Tél. : 04.42.99.10.16
renaud.chastagnaret@culture.gouv.fr

Réf SRA: RC /43008

**Objet : 04 - MANOSQUE - Entretien boisements rivulaires - EI 04112
3952**

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie

Xavier DELESTRE